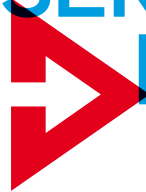


MANIFESTE

POUR LE SERVICE PUBLIC
DU 21^e SIÈCLE





SAINT-
DENIS
2015
/JMB

MANIFESTE
POUR
LE
SERVICE
PUBLIC
DU
21^e
SIÈCLE



la Convergence
de Défense et Développement des Services Publics

QUELQUES PRECISIONS...

GUÉRET
2016
/MICHEL MARTET



La Convergence de Défense et Développement des Services Publics (CDDSP ou la Convergence) s'est créée en juin 2005 après la grande manifestation de mars 2005 rassemblant 7000 personnes à Guéret sur le besoin de service public de qualité et de proximité dans tout le territoire de la République. Elle se définit comme un réseau citoyen, rassemblant des associations, des syndicats et des partis politiques, ayant pour ambition de contribuer à faire converger tous les mouvements porteurs de l'exigence de Service Public.

UN MANIFESTE VIVANT ET ÉVOLUTIF. Nous écartons l'idée d'un document figé qui ne pourrait pas s'enrichir au fil des luttes, des débats, de l'évolution de la société et des besoins de la population. Pour en tenir compte, sans attendre une réédition de cette brochure, nous renvoyons les lectrices et les lecteurs à sa version numérique évolutive qui figure sur le site de la Convergence.

QUELQUES QUESTIONS DE VOCABULAIRE. Dans le texte du manifeste, nous utilisons les termes de citoyens, d'usagers... Pour autant l'utilisation de tel ou tel ne saurait avoir de visée restrictive: le Service Public et la démocratie citoyenne qui y est attachée sont un droit fondamental pour toutes et tous.

FÉMININ ET MASCULIN. La Convergence est convaincue que dans la société actuelle, le Service public est un outil indispensable dans le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous savons également, d'expérience, que les femmes en tant qu'usagères, citoyennes, élues, salariées... sont pleinement parties des débats et luttes pour le Service public du 21^e siècle. Pour autant nous avons fait le choix de ne pas systématiquement féminiser le texte lorsque cela pouvait nuire à sa lecture ; c'est le cas notamment lors d'énumération. →



TABLE DES MATIÈRES

GUÉRET
20165
/MICHEL MARTET



9 ⇨ INTRODUCTION

13 ⇨ POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, FAISONS DU COMMUN

17 ⇨ POUR UN RENOUVEAU ET UN ÉLARGISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE

PAGE 17 1/ la nécessaire intervention citoyenne

PAGE 18 2/ la fonction publique

PAGE 18 3/ le secteur public

PAGE 19 4/ changer démocratiquement le cadre législatif

21 ⇨ POUR UN FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC CORRESPONDANT AUX BESOINS

PAGE 21 1/ quelle part des richesses est-on prêt à consacrer au service public

page 21 1.1/ le financement des services publics impose une fiscalité juste et redistributive

page 22 1.2/ privilégier l'impôt pour l'opposer aux modes de financement s'inscrivant dans une logique de profit

PAGE 23 2/ la répartition des richesses doit permettre un réel aménagement harmonieux du territoire

page 23 2.1/ inégalités sociales et inégalités géographiques se cumulent

page 23 2.2/ la réforme territoriale et les restructurations accentuent encore des inégalités

page 23 2.3/ des finances locale inégales et insuffisantes, facteur aggravant des inégalités sociales et territoriales

25 ⇨ POUR UNE RECONQUÊTE DE LA « SÉCU »

PAGE 25 1/ les conséquences du désengagement de l'assurance maladie

PAGE 26 2/ pour une toute autre politique de santé allant vers le 100 % Sécu

PAGE 26 3 / un financement de la Sécurité sociale à la hauteur des besoins

29 ⇨ COMMENT DÉBATTRE, CONSTRUIRE, LUTTER ENSEMBLE ?

PAGE 29 1/ agir ensemble usagers, salariés et élus


PAGE 29 2/ des outils dans les territoires avec les différents collectifs de services publics, les maillages avec les syndicats, les associations et les élus

31 ⇨ 12 PRIORITÉS POUR LE SERVICE PUBLIC DU 21^e SIÈCLE

INTRODUCTION

VITRY
2010
/DA





Aujourd'hui, la population exprime toujours un fort attachement aux services publics mais s'interroge sur leur fonctionnement et s'inquiète de leur présence de plus en plus inégale sur le territoire.

La perception moderne du Service Public s'est construite au terme d'un long processus historique. Les luttes populaires pour la liberté, l'égalité, la reconnaissance des droits humains universels, la solidarité et la justice sociale y ont puissamment contribué. En particulier à l'issue de la seconde guerre mondiale, un puissant consensus autour du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) s'est dégagé pour voir en lui un vecteur essentiel de l'intérêt général.

La vocation première des services publics est de répondre aux besoins de la population. Il leur faut donc garantir l'exercice effectif des droits fondamentaux pour toutes et tous, sans discrimination d'aucune sorte, dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et des principes de laïcité, de solidarité et d'unité territoriale qui sont ceux de la République.

Ils ont ainsi un rôle essentiel dans le dynamisme économique et permettent d'orienter dans la nécessaire cohésion, l'activité générale vers le progrès social. Il en est de même pour favoriser l'activité économique, industrielle et paysanne, la relocalisation et l'organisation démocratique des transitions énergétique, environnementale et climatique.

Faire le choix de cette logique d'intérêt général c'est faire celui d'une société en faveur de l'égalité, de la démocratie, et de l'organisation de la solidarité. Mais, depuis plus de trois décennies, c'est ce choix qui est remis en cause par des attaques virulentes et systématiques dans le cadre de la mondialisation en faveur du seul intérêt des multinationales.

Les services publics sont le plus souvent présentés par les libéraux comme une entrave à la libre entreprise alors même que leur présence est un critère de choix important pour l'implantation des entreprises. Au niveau national, l'abandon des missions de service public, de l'emploi public et la

volonté de mettre fin au statut déjà malmené des personnels de la fonction publique font désormais partie des priorités affirmées de l'offensive libérale. Celle-ci est menée au prétexte d'une plus grande efficacité économique avec des services au moindre coût.

Pour quels résultats ?

Les catastrophes sociales et écologiques provoquées par les dogmes et les recettes libérales sont connues : vouloir tout mettre en concurrence et privatiser tout ce qui peut être rentable, provoque la dégradation des services rendus aux usagers et une surexploitation des hommes et de la nature. Ces choix ont conduit à la désertification de nombreux territoires, au développement des inégalités de traitement et à la déconnexion entre le coût réel et le prix du service rendu : qui est maintenant capable d'estimer ce que va lui coûter un voyage avec la SNCF, le coût d'un médicament... ?

Nous sommes ainsi passés d'une situation de services publics répondant aux besoins des usagers à une logique commerciale, fondée sur la concurrence et la compétitivité, où les « clients » doivent s'adapter à une offre fluctuante de service avec une qualité dépendant des moyens de chacun. Dans ce cadre, les services publics sont souvent réduits à un rôle de dernier filet de protection pour les plus démunis. Ils ne parviennent plus, faute de moyens humains et budgétaires, à s'opposer au creusement des inégalités éducatives, sociales et territoriales.

Pour les agents des services publics, de plus en plus précarisés et de moins en moins nombreux au contact direct des usagers, cette situation conduit au développement de phénomènes de stress, de burn-out et augmente les risques psychosociaux. Leur seul dévouement ne saurait compenser le manque de moyens.

Au final, cette politique de renoncement aux services publics a un coût humain, social, écologique, et même un coût économique insoutenable. Elle génère chômage, précarité et pauvreté, laissés pour compte et exclus, dégradation de la santé et de l'environnement, gabegie financière et abandon d'une politique de l'aménagement équi-



libré du territoire. Elle provoque aussi une perte de crédibilité dans l'action collective et rend plus difficile le débat démocratique sur ce que doit être le Service Public, ses missions, l'étendue de son rôle et son mode de fonctionnement.

Mais ces choix politiques des gouvernements successifs sont contestés et engendrent des formes multiples de résistance citoyenne tant du côté des usagers que des personnels. Nombreuses sont les fermetures de maternités, d'hôpitaux, de gares et de lignes ferroviaires qui ont été enraillées, sans compter les projets abandonnés du fait de la mobilisation des usagers, des personnels et des élus. Dans le domaine de l'eau, une vague de municipalisation se développe et s'accélère dans le monde ces 15 dernières années avec 235 cas dans 37 pays qui touchent plus de 100 millions de personnes. Les Etats-Unis et la France (siège des plus grandes multinationales de l'eau avec Suez et Veolia) sont les premiers concernés. La résistance et la reconquête sont possibles !

Dans les interstices laissés par le libéralisme, les solutions locales et individuelles impulsées notamment par le milieu associatif et l'économie sociale et solidaire fleurissent pour satisfaire aux besoins qui demeurent. Ces initiatives sont diverses et peuvent être contradictoires. Quand elles respectent le sens du collectif et l'expression démocratique, elles peuvent être un point d'appui pour reconquérir les solidarités. La Convergence se doit de prendre appui sur celles-ci et de promouvoir des réponses d'ensemble en favorisant la mise en commun des ressources. Elle doit aider à faire converger toutes les initiatives, y compris les formes nouvelles (nuit debout, biens communs, alternatiba, ...) et ainsi contribuer à générer de nouveaux outils de mobilisation. C'est d'autant plus urgent que des possibilités de combats unitaires au plan syndical se dessinent dans la suite du grand mouvement contre la loi travail et que s'affirment aussi l'engagement et la volonté de la jeunesse de jouer un rôle dans la construction d'une société solidaire, égalitaire, féministe, écologique, qui réinvente le sens de l'intérêt général.

Dans cet élan, la Convergence souhaite, à travers ce manifeste destiné à s'enrichir au fil des luttes et des débats, porter une vision nouvelle du Service Public du 21^e siècle capable de réduire les inégalités, de prendre en compte les évolutions de la société et la nécessaire transition écologique.

Nous affirmons qu'il n'est pas anormal d'avoir un montant élevé de prélèvements obligatoires dans le cadre d'une fiscalité juste et progressive, quand, en contrepartie, les citoyennes et les citoyens bénéficient de services auxquels ils n'auraient pas accès autrement.

Pour la Convergence, les services publics doivent impérativement assurer :

↳ le droit à la protection sociale s'organisant autour de la Sécurité Sociale et de ses piliers qui doivent être renforcés et élargis : droit au travail, à la retraite et à un revenu décent, droit à la santé, droits liés à l'aide à la famille et à la personne depuis la naissance jusqu'à la mort, et couvrant le handicap et la perte d'autonomie ;

↳ le droit à l'éducation, à la formation, à la culture, aux loisirs,...

↳ le droit à la sécurité publique (justice, police, défense) ;

↳ le droit à l'eau, à l'énergie, aux transports, au logement, à l'information, à la communication et aux nouvelles technologies,...

Les services publics doivent, plus généralement, garantir l'égalité dans l'exercice effectif de ces droits sur l'ensemble du territoire national.

Ces objectifs nécessitent une politique ambitieuse d'emplois publics ainsi qu'une autre répartition des richesses et une profonde transformation démocratique. →



TOULOUSE
2010
/JULIEN TERRIÉ

POUR
LE
SERVICE
PUBLIC
DU
21^e
SIÈCLE

POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, FAISONS DU «COMMUN»



Une vague de privatisations, de déstructurations et de politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs dépasse désormais le seul cadre de la gestion des services publics. Elle entraîne la captation de notre patrimoine commun, des investissements et des recherches réalisées grâce à l'emprunt et aux deniers publics, c'est-à-dire grâce aux impôts et au travail de nos concitoyen-ne-s.

Arguments et contre-arguments

Les tenants de l'idéologie libérale mènent une offensive générale contre la dépense et les services publics qui, aujourd'hui encore, par leur importance, empêchent les firmes privées de « profiter » un maximum. Leurs arguments principaux se résument à quelques formules chocs qu'il s'agit de démonter. Ainsi pour eux :

↳ **LA MISE EN CONCURRENCE SERAIT NÉCESSAIREMENT MEILLEURE POUR LA LIBERTÉ DE CHOIX** et favoriserait aussi bien la qualité du service rendu que la baisse des prix. Pour ce qui est de la baisse des prix, le coût dispendieux de la téléphonie mobile et du m³ d'eau « Veolia », « Suez » ou « Saur » comparé à celui des régies publiques sont de sacrés indicateurs. En effet les entreprises privées ont des frais que ne connaît pas le secteur public : publicité et rémunération des actionnaires. Ainsi ces « frais généraux » sont de 15 à 25 % pour les complémentaires-santé alors qu'ils ne sont que de 6 % pour la Sécu. Pour ce qui est de la qualité du service, la faveur dont continuent encore à bénéficier les services publics auprès d'une grande majorité d'usagers est significative. Mais on peut aussi mentionner les malfaçons de Bouygues sur l'hôpital d'Evry dont la réparation est hyper facturée.

↳ **LES PRIVATISATIONS RAPPORTERAIENT, DE L'ARGENT AUX FINANCES PUBLIQUES RENDUES EXSANGUES.** Rappelons d'abord que ce sont ces tenants de l'idéologie libérale qui les ont asséchés par leur politique notamment fiscale. Mais surtout, c'est là une vision à court terme, car, sur le long terme, c'est l'inverse qui se produit comme le montre le coût réel final des « partenariats public-privé » forme moderne des privatisations : l'entreprise privée qui construit « gratuitement » un équipement public se rémunère grassement dans le temps sur sa location et son entretien. La Cour des comptes, peu suspecte de bienveillance vis-à-vis du public précise dans ses rapports que « sur le long terme, l'équilibre économique du contrat est souvent défavorable ». Par ailleurs cette rémunération se fait aussi sur le dos des usagers comme le montre l'augmentation sans fin des péages d'autoroute ou l'augmentation prévue en 2017 du prix du gaz.

↳ **LES ENTREPRISES PRIVÉES SERAIENT MOINS BUREAUCRATIQUES QUE L'ÉTAT.** Il ne faut pas oublier que l'action de l'Etat s'exerce sur la satisfaction de besoins des usagers qui sont autant de droits. Qui

Même lorsque les opérateurs sont publics les choix qu'ils effectuent ne vont pas forcément dans le sens de l'intérêt général. Ils privilégient trop souvent leurs intérêts financiers et préfèrent investir pour leur implantation internationale que satisfaire les besoins immédiats et à long terme des populations qu'ils sont sensés servir. Et ce qui est vrai des opérateurs publics, l'est encore plus lorsque la gestion des services publics est effectuée par des sociétés semi-publiques ou privées.

La seule manière de modifier la donne est donc de s'interroger sur les moyens, les pistes convergentes favorisant la nécessaire réappropriation sociale et politique de nos services publics. C'est nécessaire si nous voulons contrer ce déni de démocratie qui fait que des outils forgés collectivement échappent à notre contrôle citoyen et n'orientent plus leurs objectifs en fonction de la satisfaction des besoins des personnes concernées.

Parmi celles et ceux qui défendent les services publics depuis plusieurs années, beaucoup, tout en reconnaissant la nécessité du débat sur des déficiences réelles, sont dans une recherche de propositions pour revaloriser leur portée émancipatrice.

Ce travail est indispensable pour au moins deux raisons :

↳ mieux faire comprendre ce qui doit être à la fois défendu et transformé, afin de mieux répondre aux aspirations de la population ;

↳ redonner un souffle mobilisateur à ces conquêtes populaires et démocratiques dont la dynamique propre et l'attractivité se sont réduites du fait des coups qui leur ont été portés.

Il est donc nécessaire, pour retrouver le chemin d'une société réellement solidaire et démocratique, de débattre du sens de nos luttes autour du Service Public et de mieux faire partager notre conviction de son rôle émancipateur et du combat d'avenir qu'ils représente.

Cela s'impose d'autant plus qu'actuellement, à l'échelle internationale, certains biens communs aussi vitaux que l'eau, l'air, la santé, la nourriture,

→

sont de plus en plus menacés par la logique d'appropriation privée et par la carence des politiques publiques : marché des « droits à polluer », multinationales de l'eau, marché des vaccins et médicaments, accaparement des terres et spéculations sur les matières premières et alimentaires, déforestations, etc. Le mouvement altermondialiste, entre autres forces citoyennes et syndicales, a contribué à renouveler l'approche des services publics par ces notions plus larges de biens communs de l'humanité. D'autres thèmes sont apparus ou se sont renforcés également dans le débat public, comme la participation directe des citoyen-ne-s à leur gestion, le lien avec les droits fondamentaux, l'universalité de ces droits, l'appropriation sociale, l'usage partagé, etc.

Le mouvement autour des biens communs et de l'économie sociale et solidaire invente ou retrouve et revisite, dans notre société, des solidarités soit nouvelles, soit persistantes ou détruites par volonté politique. Certes le débat est intense sur les concepts, les modes d'action et les types d'emploi (bénévolat, travailleurs à statut...) et la terminologie. Il est parfois mené dans la confusion, mais les enjeux idéologiques et politiques sont énormes et justifient amplement qu'on veuille l'approfondir avec rigueur et exigence de clarté.

Le véritable point commun (si on peut dire !) entre toutes ces approches est justement la notion de « commun », au singulier, désignant ce qui unifie des pratiques humaines et des choix collectifs autour desquels se forge un choix de société fondé sur de l'activité commune et partagée, du « faire ensemble ». C'est ce « commun », cette fabrique du commun, qu'il faut réhabiliter en tant qu'elle renvoie à une pratique collective de démocratie et à une forme de souveraineté dans laquelle sont associés à la fois les usagers et les salariés qui se consacrent à la gestion (au sens large) de ce bien commun.

Pour faire en sorte que ces communs échappent à la sphère marchande, il est indispensable de débattre des formes d'organisations et des régimes de propriété adaptés : administration publique, services publics institutionnalisés, entreprises publiques

peut croire que la recherche du profit des entreprises privées, au détriment de l'efficacité sociale, n'aurait pas de conséquence tarifaire selon que le « client » est en Ville ou à la campagne, en plaine ou en montagne. Seul le service public peut assurer une péréquation garante de l'égalité territoriale. Qui peut croire que, même si cela correspond à un besoin réel pour une population, une entreprise privée maintiendra une activité déficitaire : l'abandon de certaines lignes de cars « Macron », à peine un an après leur lancement qui a justifié l'abandon d'autant de lignes SNCF, le montre à l'évidence.

↳ **LES AGENTS SOUS CONTRATS PRIVÉS SERAIENT PLUS PERFORMANTS QUE LES FONCTIONNAIRES.** Cela tiendrait à leur précarité. Toutes les études sérieuses montrent l'inverse : l'efficacité, dont l'investissement dans la durée est un paramètre important, nécessite une stabilité des agents. D'autre part, l'emploi sécurisé des agents permet, contre toute pression, le traitement égal des usagers. C'est donc la condition d'une garantie fondamentale pour ces derniers. Si cela n'apparaît pas pleinement aux usagers, c'est dû non au statut des agents, mais au manque de moyens à leur disposition pour répondre aux attentes légitimes des usagers qui reportent sur les agents une insatisfaction dont ces derniers ne sont pas responsables.

↳ **LES REGROUPEMENTS ET LES RESTRUCTURATIONS SONT NÉCESSAIRES.** L'efficacité des services publics doit d'abord être sociale, or les directions ministérielles ont prioritairement un souci autre : celui de la réalisation d'économies financières. C'est ce que montre la politique suivie depuis plusieurs années par les agences régionales de santé (hôpitaux, maternités), à la poste ou à l'éducation. Pourtant cela va directement à l'encontre de notions se rapportant aussi bien à l'efficacité sociale (proximité, humanisation des services, démocratie...), qu'à la vie économique locale. Enfin cette orientation est le témoin de la marchandisation rampante que subissent les services publics.

nationalisées ou municipalisées, pôle public, coopératives de production, régies, délégations éventuelles, tout cela sous contrôle des citoyens, des usagers, des élus, des personnels...

Ce commun est essentiel car il résulte d'institutions et de pratiques sociales. Celles-ci se sont imposées aux pouvoirs publics au fil de l'histoire des techniques et des luttes sociales pour la reconnaissance politique des besoins et des droits collectifs pour toutes et tous : éducation, communication, santé, transport, création, logement... D'autres encore plus actuels doivent maintenant, en urgence, être reconnus et effectifs. Ils tiennent aux

réponses à apporter au nouveau défi consistant à garantir l'avenir de l'humanité par une gestion raisonnée des ressources naturelles de la planète et la préservation de la biodiversité.

l'enseignement supérieur et la recherche : un service public menacé

La loi de janvier 1984 a assigné au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche plusieurs missions. Il s'agit essentiellement de dispenser la formation initiale et continue, de faire avancer la recherche, de diffuser la culture scientifique et technique et de promouvoir la coopération internationale. Cette loi a été un point d'appui pour répondre, malgré le carcan de l'austérité, en partie aux besoins de la société.

Aujourd'hui, de graves menaces pèsent sur les principes mêmes de ce service public ainsi que sur son utilité sociale :

- ↳ **D'ÉNORMES STRUCTURES BUREAUCRATIQUES SE METTENT EN PLACE.** Elles font reculer la démocratie interne et accentuent la prépondérance de quelques domaines comme le domaine militaire et de quelques métropoles, marginalisant ainsi le reste du territoire ;
- ↳ **LES FINANCEMENTS DONNENT LA PRIORITÉ AUX RECHERCHES DE COURT TERME** débouchant sur des découvertes immédiatement rentables, sont de plus en plus précaires et les personnels aussi ;
- ↳ **LA PRIVATISATION CROISSANTE DE LA CONNAISSANCE : de moins en moins au service de la société et de plus en plus source de profit.**

L'action de « faire en commun » se développe déjà à des niveaux individuels voire locaux dans certains de ces nouveaux domaines (production d'énergie en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement, tri de déchets à la source dans un immeuble ou une ville, développement des AMAP...). Nous devons partir de ces pratiques pour définir ensuite l'institution qui est nécessairement collective au sens fort de « responsabilité partagée » au sein de la population permettant de les mettre en œuvre à une échelle plus large et de les généraliser. Ce sont elles qui décident, par exemple, des cahiers des charges en direction de telle ou telle entreprises, régie, service municipal, etc. Les mouvements citoyens qui se sont développés ces dernières années autour de l'eau et du contrôle démocratique de ce bien si essen-

tiel (municipalisation, régies, etc.) montrent cette possibilité de redonner une puissance d'agir aux habitants, aux utilisateurs, avec l'implication des salariés concernés.

Cette puissance d'agir, ce désir d'appropriation collective au sens de « faire et décider ensemble », est sans doute un moteur décisif pour redonner aux services publics anciens et nouveaux une aura mobilisatrice.

Mais cette méthode ne règle pas tout automatiquement. Elle doit être discutée, détaillée pour chaque situation. Ainsi les questions ne sont pas les mêmes pour les services publics nationaux en réseaux, pour les ressources dites « naturelles », pour les services locaux, pour la création de nouveaux services, sans compter les nécessaires complémentarités et solidarités. Par exemple la gestion locale de l'eau ne s'oppose pas à un service public national qui mettrait à disposition les compétences et les analyses nécessaires à la remunicipalisation et à la gestion. De même l'économie sociale et solidaire, pour exister et pour pouvoir rester orientée en fonction du besoin des populations, nécessite des services publics facilitant ses conditions d'implantation et de développement.

L'Etat, aujourd'hui entièrement dévoué aux dogmes de la privatisation et de la restriction de l'investissement public, a pourtant un rôle essentiel à jouer pour aménager et planifier la présence et le rôle des services publics à l'échelle du territoire national. Effectivement, cela ne peut être laissé aux seules collectivités qui ont, soit un regard partiel, soit contribuent par les moyens dont elles disposent à la création d'inégalités en renforçant les métropoles. En absence d'une orientation politique nationale en faveur des services publics, on laisse le marché régler la réponse aux besoins des populations. C'est ce que l'on constate par exemple avec les plates-formes aéroportuaires. Aujourd'hui, les services publics de réseaux nécessitent une coordination nationale. Il existe des organismes de régulation sectoriels (télécoms etc.) dont le rôle pourrait être transformé. La question de l'intérêt général - et celle des services publics qui lui est liée - pose donc d'emblée celle de

→

la transformation de notre société et de sa vie démocratique. Il s'agit là d'une question essentielle et vitale. Il y a nécessité absolue de revoir le fonctionnement actuel de la puissance publique qui a fait tragiquement preuve, ces dernières décennies, de sa volonté politique de réduire le rôle du Service Public et de limiter les droits des salariés et des usagers sur son fonctionnement.

Cette façon de voir conduit aussi à imaginer à chaque échelle territoriale des institutions nouvelles issues des pratiques sociales collectives et de coopérations.

La gestion du bien commun suppose des outils eux-mêmes communs. Les services publics constituent une réponse majeure aux défis du 21^e siècle à condition que nous retrouvions la capacité de redonner à toutes et tous, la conscience de leur utilité. ➡

POUR UN RENOUVEAU ET UN ÉLARGISSEMENT DE LA DÉMOCRATIE

PARIS
2014
/MICHEL MARTET



1/ LA NÉCESSAIRE INTERVENTION CITOYENNE

Pour que les services publics soient un outil d'égalité, d'aménagement équilibré du territoire, de responsabilité dans le respect des contraintes écologiques, de continuité dans le service rendu et de bonne adaptation à l'évolution des besoins, ils doivent procéder de l'expression d'une volonté commune, démocratiquement construite, à la fois dans les institutions et grâce à des procédures fabriquant de la délibération ouverte et « horizontale » (type débat public, référendum, conférence de citoyens...) avec les usagers, les personnels et les élus.

Autrement dit, il s'agit de construire un socle démocratique renforcé et renouvelé qui réponde aux questions : « Où cela se construit-il ? Comment ? Qui produit, depuis sa conception jusqu'à son exécution, ce qui va être utile à toutes et tous et garantir la dignité et la préservation même de la vie humaine ? »

Ce processus démocratique nécessite :

↳ de partir de la formulation des besoins et de la critique de l'existant à tous les niveaux, du bassin de vie local jusqu'au niveau national, européen voire au-delà. Pour rétablir la démocratie et l'élargir, c'est un préalable indispensable.

La réponse à des besoins spécifiques étant partie intégrante de l'accès aux droits pour tous, on devrait par exemple prendre en considération la proposition émanant d'organisations représentatives des jeunes d'un « statut social d'autonomie de la jeunesse ». La création d'un tel statut social devrait permettre de répondre à leurs besoins en termes de logement, de santé, de transports, d'accès à la culture et au sport, en plus du droit à l'éducation et de l'accès à la formation sans omettre la protection sociale. Une telle mesure concernant dans un premier temps une fraction de la population, aurait vocation à devenir, au-delà de l'urgence générationnelle qu'elle représente, une revendication universelle, un droit pour l'ensemble de la société. Pour cette seule raison elle ne peut être conçue à l'origine comme un statut social « au rabais » propre à une catégorie de la population.

Cela suppose aussi d'être attentif aux besoins nouveaux qui s'expriment : petite enfance, accompagne-

ment périscolaire, accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie, l'accès au haut débit, la formation tout au long de la vie prenant en compte des métiers émergents et leur professionnalisation (transition énergétique et climatique...).

↳ de favoriser fortement l'initiative et l'intervention citoyenne et de permettre le contrôle des citoyens et des usagers sur la puissance publique, ce qui nécessite une profonde réforme des institutions.

Des commissions des services publics associant personnels, usagers, élus et responsables des services publics doivent être mises en place à toutes les échelles territoriales. Les services publics doivent également intégrer, au niveau de leur direction, une représentation démocratique des personnels, des usagers et des élus permettant de peser réellement sur les décisions. Des pouvoirs d'intervention sur le fonctionnement des services publics doivent leur être reconnus avec droit de veto en cas de fermeture ou de délocalisation de services publics. Dans tous les cas, celles-ci doivent être accompagnées d'études d'impact et de l'obligation d'assurer un niveau de service public au moins égal.

Seul le respect de cette cohérence d'ensemble permet une participation, une évaluation et un contrôle véritablement démocratiques de ce bien commun que sont les services publics. Mais elle ne suffit pas.

Pour donner du sens à la volonté de démocratisation des services publics, d'autres propositions concrètes sont nécessaires :

↳ La première est la reconnaissance constitutionnelle des services publics, outil à la fois pluriel et unique, assurant l'exercice, par toutes et tous, des droits fondamentaux répertoriés dans une Charte engageant la puissance publique à tous les niveaux et donc l'ensemble des citoyens-ne-s dont elle émane. Reconnaître constitutionnellement les services publics, c'est réaffirmer leur caractère de biens publics, dont la responsabilité incombe à la puissance publique, résultant de la souveraineté populaire.

↳ La seconde concerne les droits fondamentaux : ceux-ci n'ont de sens que si les impératifs d'effectivité du droit et de l'égalité d'accès sont assurés sur tout le territoire. C'est une des réponses centrales à la crise,

→

à la situation des plus démunis et même des classes moyennes. Par exemple, l'interdiction des coupures d'eau dans les résidences principales tout au long de l'année les protège vraiment. Auparavant, il existait bien des dispositifs sociaux qui étaient censés les protéger et leur éviter les coupures d'eau mais en réalité, cela ne fonctionnait pas : il y avait 100 000 coupures d'eau par an en France dont la plupart concernaient des personnes en difficulté. La gratuité des premiers mètres cubes d'eau est un autre exemple de l'application du droit humain pour tous et de son rôle protecteur pour tous ceux qui traversent une passe difficile. A Paris, où l'eau est en gestion publique, elle est peu chère pour tous, il y a peu d'impayés et pas de coupures d'eau. Ce refus des coupures d'eau doit être étendu à toutes les sources d'énergie domestique.

Cela nécessite donc une meilleure facilité d'utilisation des services à disposition avec davantage de présence humaine, de structures et d'équipements. Il faut rompre avec la suppression des guichets et la logique du « tout plate-forme » et du traitement seulement téléphonique ou numérique. Les citoyens ont droit à des réponses à leurs interrogations et demandes avec des personnels qualifiés en capacité de les traiter sur la base de services publics de proximité reposant sur le contact humain. Ce n'est pas aux citoyens-ne-s de s'adapter aux services publics mais aux services publics d'être en mesure de répondre à leurs besoins et de permettre l'exercice de leurs droits. L'amélioration de l'efficacité des services publics passe par des personnels plus nombreux, au statut conforté car c'est une garantie de fonctionnement démocratique tant pour les usagers que pour eux.

2/ LA FONCTION PUBLIQUE

Le Service Public, pour répondre de manière la plus efficace aux défis posés à notre société et aux nouveaux besoins de la population, exige une fonction publique à qui l'on donne la capacité d'être à la hauteur de ces missions renforcées et renouvelées. Cela suppose pour le personnel, formation, qualification, statut et effectifs suffisants.

Ayant en charge l'intérêt général, la fonction publique est un outil majeur de la lutte contre les iné-

galités sociales et territoriales. Elle permet de garantir une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et d'assurer la cohésion sociale. Ces orientations fondent le statut général des fonctionnaires.

Ceux qui aujourd'hui attaquent la fonction publique, la taxant d'archaïsme et d'inefficacité, dénonçant des agents trop nombreux voire trop protégés, s'attaquent à un modèle qui est aux antipodes des logiques de contrat accentuées par la loi El Khomri qui privilégie des négociations entreprise par entreprise susceptibles de pénaliser les salariés là où ils sont les moins bien organisés syndicalement.

L'existence d'une fonction publique nombreuse, dans laquelle les fonctionnaires sont protégés par la loi plutôt que par le contrat, constitue en effet un pôle de résistance très fort face aux appétits du privé. Le statut, rénové en 1983, avec ses trois versants (État, Territorial et Hospitalier) donne des garanties solides d'indépendance aux personnels, pendant indispensable à l'égalité qui est due aux usagers : égalité sur le territoire, égalité d'accès et de traitement quelles que soient ses origines, options philosophiques, religieuses ou politiques...

D'un point de vue social et environnemental, la fonction publique est un investissement pour l'avenir, une chance et non pas une charge, un choix pour une société plus juste et responsable. Dans cette perspective de justice et de responsabilité sociales et environnementales, les évolutions de ses missions et de son organisation doivent être conduites avec les usager-e-s et s'appuyer sur des personnels plus nombreux, sur leur expertise et leur engagement.

3/ SERVICE PUBLIC ET SECTEUR PUBLIC

De façon générale, le Service Public peut être défini comme une activité d'intérêt général prise en charge par la puissance publique.

Ce sont celles qui garantissent l'accès à des droits essentiels - se former, se soigner, se cultiver, se déplacer, communiquer... -. Garantir ces droits pour tous suppose des investissements considérables et une approche à long terme. Cela rentre frontalement en opposition avec la logique capitaliste de rentabilisation à court terme et de concentration des investissements sur les segments de marchés rentables.

Les services publics sont en partie assurés par les services de l'Etat et des collectivités territoriales ou par leurs établissements publics administratifs. C'est le droit public qui est applicable. La règle est alors celle de la gratuité des prestations ou plutôt cela devrait être ainsi car, par exemple, l'école et la justice n'assurent pas totalement cette gratuité. Les personnels sont des fonctionnaires ou des agents publics au statut très proche - même si la précarisation conduit à l'embauche d'un nombre accru d'agents de droit privé.

D'autres activités d'intérêt général existent mais elles ne justifient pas de mesures particulières car leur importance est moindre et/ou le marché est réputé les prendre en charge de façon équilibrée, ce qui reste à vérifier au cas par cas.

Il existe aussi des services publics dans le champ industriel et commercial. Souvent exploités par des établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), leurs ressources sont d'abord obtenues auprès de leurs usagers. Exemples : la SNCF, la RATP, l'office national des forêts. Leur domaine d'activité est stratégique ce qui justifie des obligations de service public et des personnels avec des garanties d'indépendance et de stabilité - mais là aussi le libéralisme met en cause cette règle.

Un troisième cercle est constitué de sociétés où le capital est majoritairement, voire à 100% public. Parfois proches des EPIC, ces sociétés interviennent le plus souvent dans un domaine stratégique pour le pays : énergie, transport, armement, financement bancaire, ou ont un poids économique tel, manient des sommes si élevées, que leur appropriation publique est un enjeu de souveraineté, de démocratie et de justice sociale. Au-delà, c'est leur orientation stratégique, dominée aujourd'hui par les logiques financières et privées, par l'augmentation de la valeur des actions, qu'il s'agit de remettre en cause.

Il y a donc un triple défi à relever :

- ↳ inverser la contre révolution libérale qui, depuis trente ans, a beaucoup réduit les champs d'intervention de la puissance publique ;
- ↳ imposer, car cela ne va pas de soi et le libéralisme

mène une guerre quotidienne, que la gestion des entreprises et des services publics donne la priorité aux exigences du long terme contre la rentabilité à court terme, s'inscrit dans la transition écologique, respecte les exigences de l'aménagement du territoire et associe les partenaires que sont les populations, les collectivités territoriales et les entreprises clientes ou fournisseurs ;

↳ promouvoir les droits des salariés dans l'entreprise. Ils doivent rester des citoyens et avoir leur mot à dire quant à la finalité et à l'organisation de leur travail.

4/ CHANGER DÉMOCRATIQUEMENT LE CADRE LÉGISLATIF

Contrairement aux réformes territoriales à l'œuvre qui éloignent les citoyens des lieux de décision, il importe de trouver des leviers démocratiques et d'organiser la concertation au plus près des usagers, des personnels et des élus. Retrouver une dynamique démocratique entre les divers échelons de la puissance publique et les circuits de concertation et de remontée des besoins au plus près des citoyens appelle un tout nouveau travail législatif. Cela impacte directement, dans chaque champ de service public, la recherche du niveau de gestion le plus pertinent en terme d'égalité d'accès et d'efficacité sociale et environnementale. Si un certain nombre d'entre eux doivent relever de la seule compétence de l'État comme par exemple la Justice, d'autres peuvent s'organiser avec un pilotage national assorti d'une mise en œuvre locale comme la distribution de l'eau, d'autres encore peuvent relever de services publics territoriaux (transports urbains, cantines scolaires,...).

Pour mettre en œuvre ces choix, le pouvoir législatif doit :

- ↳ redéfinir les modalités de financement des services publics (le financement ne doit pas reposer uniquement sur les usagers et surtout rompre avec la diabolisation de la dépense publique assimilée depuis des années à du gaspillage !). Il faut retrouver le sens de l'utilité de l'impôt et de la justice fiscale ;
- ↳ concrétiser dans la loi la représentation démocratique des usagers et des personnels dans les instances

→

de direction des services publics ainsi que de nouveaux dispositifs de participation citoyenne réelle, c'est à dire la participation tant au processus d'élaboration de la décision, qu'à sa prise et au contrôle de sa mise en œuvre ;

↳ garantir l'accès effectif et permanent aux droits fondamentaux (éducation, santé, justice, logement...) quelles que soient les ressources des usageres et assurer les péréquations tarifaires ;

↳ garantir un fonctionnement, un financement et une tarification qui permette l'accès de toutes et tous aux services publics sans discrimination d'aucune sorte et facilite une réelle égalité hommes/femmes ;

↳ définir d'autres critères de gestion et d'évaluation de la performance (notion d'efficacité sociale): les objectifs de service public doivent intégrer les différentes conséquences engendrées par l'activité de l'entreprise, comme l'impact sur la réduction des inégalités, l'emploi, l'environnement. Il faut intégrer la notion de coopération plutôt que de concurrence.

Le projet démocratique de Service Public du 21^e siècle aura :

BESOIN de citoyen-ne-s acteurs et actrices avec des droits d'intervention reconnus et effectifs ;

BESOIN de proximité ;

BESOIN d'un aménagement équilibré des territoires ;

BESOIN d'égalité de traitement des citoyen-ne-s dans les territoires ;

BESOIN de délibérations et d'en finir avec le passage institutionnel en force (type 49-3 et ordonnances) ;

BESOIN de nouveaux lieux et de nouveaux outils de la démocratie institutionnelle. (chambre de la démocratie sociale, tirage au sort,...).

Ce projet démocratique, préservant et poursuivant l'œuvre des fondateurs en France du Service Public moderne du milieu du 20^e siècle, corrigeant les dérives technocratiques et libérales de la fin du 20^e siècle et du début du 21^e siècle, permettra au Service Public, dans la pluralité de ses missions, de devenir en quelque sorte un bien commun au service de toutes et tous. →

POUR UN FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC CORRESPONDANT À NOS BESOINS



Sans moyens conséquents (budgétaires et humains), il ne peut pas y avoir de Service Public démocratiquement géré, amélioré qualitativement, présent et accessible partout sur le territoire. La question du financement des services publics est donc une question centrale. Mais elle dépend de notre choix et de notre exigence de répondre aux besoins exprimés par les populations concernées. Il nous faut d'abord arrêter l'hémorragie: l'austérité budgétaire réduit la dépense publique, prive les services publics de moyens de fonctionnement (budgets contraints, moyens humains en baisse, services restructurés et fermés...). Il faut ensuite se donner les moyens de répondre aux nécessités d'un bon fonctionnement de tous les services sur l'ensemble du territoire, en y incluant les nouveaux services à créer et les nouvelles demandes à satisfaire. L'actuel financement national du Service Public est donc notoirement insuffisant et doit être revu fortement à la hausse.

La question du financement n'est pas que technique, elle est d'abord un choix de société. Les services publics sont une nécessité. Ils ne sont pas un coût insupportable mais une richesse sociale et économique et un investissement solidaire pour l'avenir. En effet les familles devraient dépenser beaucoup plus s'il s'agissait d'assumer individuellement le coût d'un service marchand. Les finances publiques permettent de créer, fournir et entretenir des équipements, des infrastructures et des services utiles à toutes et tous. Elles permettent des investissements conséquents qui génèrent une relance économique.

Cela donne un autre sens aux questions qui s'imposent :

- ↳ quelle part des richesses est-on prêt à consacrer au service public ?
- ↳ comment la prélève-t-on et comment légitimer son utilisation et sa répartition ?

1/ QUELLE PART DES RICHESSES EST-ON PRÊT À CONSACRER AU SERVICE PUBLIC ?

La dépense publique en France a été relativement stable de 1985 à 2007 à 53% du produit intérieur brut (PIB) en moyenne et a atteint 57% du fait de la crise de 2008, bien loin de la flambée mise en avant

par les libéraux de tous ordres. Une partie de cette dépense publique concerne les services publics qui, loin d'être un coût ou une charge, sont un investissement social et humain productif créateur de richesse.

Une bonne partie de la réponse à la question de savoir quelle part des richesses produites nous sommes prêts à consacrer aux services publics se situe dans la contrepartie qu'ils apportent comme outils de répartition des richesses. Écoles, hôpitaux, police, transport ferroviaire... garantissent la prise en compte solidaire et permanente de toutes les personnes concernées, sans aucune discrimination... Ainsi le sentiment que la contribution commune trouve ici une utilité sociale commune est fondamental. Si on souhaite une accessibilité réelle de tous aux biens communs, cela passe forcément par un financement collectif.

Cela permet d'aborder la question du consentement à la contribution commune d'une manière positive : ainsi la contribution par l'impôt sur le revenu est d'autant plus consentie qu'il est juste et que les ressources qu'il amène sont utilisées au profit de l'intérêt général.

1.1/ Le financement des services publics impose donc une fiscalité juste et redistributive^[1]

La répartition de la contribution commune repose en France sur l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qui affirme « pour l'entretien de la force publique et les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable, elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés ». Si le mode collectif de financement par l'impôt est celui qui permet la redistribution des richesses selon les moyens de chacun, encore faut-il que la fiscalité soit juste et redistributive. Cela implique une réforme fiscale en profondeur. Aujourd'hui, les impôts directs rapportent 110 milliards d'euros au budget de l'État alors que les impôts indirects rapportent 160 milliards! La TVA, c'est près de 40% des recettes du budget de l'État, alors que l'impôt sur le revenu c'est 18% et l'impôt sur les sociétés près de 10%...

Pour améliorer la justice fiscale, il faut :

- ↳ rééquilibrer les impôts directs et indirects au profit des premiers. Progressif, l'impôt sur le revenu est plus

→

[1] Ce mode de financement connaît une exception notable : la Sécurité sociale traitée dans la partie suivante.

juste que la TVA, et doit être réhabilité en améliorant sa progressivité par l'augmentation du nombre de tranches. Impôt indirect sur la consommation, la TVA, pèse davantage sur les petits revenus (loyers, nourriture, biens de consommation divers...) et peut être rendue plus juste par une baisse des taux et une TVA à taux zéro sur les produits de première nécessité... Une fiscalité écologique orientée vers des comportements vertueux doit être mise en place lorsque des alternatives réelles de services publics sont proposées, comme en matière de transport par exemple ;

↳ taxer réellement les revenus de tous les patrimoines (financier, mobilier ou immobilier) et refondre la fiscalité qui les concerne (réforme de l'ISF, réforme de l'impôt sur les successions...);

↳ refondre la fiscalité des entreprises, notamment des plus grandes, afin qu'elles ne puissent plus échapper à l'impôt. Le taux légal de l'impôt sur les sociétés s'établit à 33, 33% et baisse à 28% à compter de 2017 en commençant par les PME). En réalité, le taux réel d'impôt sur les sociétés est de 8% pour les très grandes entreprises qui utilisent divers dispositifs d'optimisation fiscale, contre 22% pour les PME et 28% pour les très petites entreprises ;

↳ réécrire la fiscalité locale afin de tenir mieux compte des réelles facultés contributives des ménages, des entreprises et de la valeur locative réelle ;

↳ éliminer les manques à gagner pour les recettes de l'État dus aux niches fiscales (75 milliards d'euros), au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) véritable cadeau fiscal aux entreprises, sans effet retour tangible sur l'emploi (environ 20 milliards d'euros par an depuis 2014), à la fraude fiscale (60 à 80 milliards d'euros), au crédit impôt recherche (6 milliards par an),... Ces chiffres sont à mettre au regard des 54 milliards de réduction de dépenses publiques programmées de 2014 à 2017...

1.2/ Privilégier l'impôt pour s'opposer aux modes de financement s'inscrivant dans une logique de profit.

Faute de financement collectif par l'impôt, d'autres sources de financement et de fonctionnement se développent : les partenariats public-privé (PPP), la délégation de service public au secteur privé ou encore la privatisation pure et simple du Service Public...

Les PPP sont l'occasion de profits juteux pour les entreprises privées. Ont été ainsi construits des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des équipements sportifs, des hôpitaux... Ils sont d'un coût final très élevé pour les collectivités publiques et condamnent souvent les structures concernées à ne dépendre que du privé qui les construit, donc là aussi à des coûts souvent exorbitants.

Bien souvent la délégation de service est une forme d'abandon des missions de service public. Elle a donné l'occasion à de véritables scandales comme dans le secteur de l'eau, où les usagers ont payé les frais, sous forme de tarifs élevés. De ce fait, des mairies ont fait le choix de reprendre en main la gestion de l'eau sous forme de régies municipales. Comme Paris en 2010, de très nombreuses villes et agglomérations, ont décidé ces dernières années de revenir à une gestion publique : c'est le cas notamment de Nice, Montpellier, Grenoble, Rouen et plusieurs villes de l'agglomération, Brest, Rennes, Valence, Troyes, Evry centre Essonne, l'agglomération du Val d'Orge en Essonne aussi ou encore Saint-Pierre-des-Corps et Vierzon. La gestion publique, on le voit, ne relève pas d'un choix partisan mais de l'intérêt général des habitants !

La délégation de service public peut se justifier s'il s'agit d'imposer un cahier des charges à des professions privées (ex : des cafés sur le domaine public) ou à des associations non lucratives existant du fait d'un manque de couverture de certains services publics (ex : crèches parentales). Elle est hélas, bien trop souvent, une forme d'abandon de missions au privé qui traduit une volonté d'économie en ayant une main d'œuvre plus flexible quand elle n'est pas moins rémunérée.

La privatisation pure et simple livre aux appétits du marché des secteurs publics entiers et les fait rentrer dans une logique de concurrence économique (télécoms, autoroutes...). La recherche de rentabilité leur fait perdre l'objectif d'intérêt général associé au Service Public. La redistribution des richesses par l'accès de tous au Service Public est aux antipodes de leur logique de profit. Ainsi, la multiplication des péages (autoroutes), des franchises, forfaits, frais de parkings devant les hôpitaux, nuitées hôtelières (santé) et autres restes à charge... pèsent de plus en plus sur

les ménages, et comme la TVA, frappe la majorité de la population.

Ces modes de financement du Service Public se révèlent coûteux tant pour la collectivité que pour les usagers, et ils ne sont pas justes : ils ne tiennent pas compte des facultés contributives de chacun. Ils se situent à l'encontre d'une politique de redistribution des richesses.

2/ LA RÉPARTITION DES RICHESSES DOIT PERMETTRE UN RÉEL AMÉNAGEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE

La question de la répartition des richesses et celle de l'aménagement des territoires est au cœur des débats actuels. Le service public de proximité est sacrifié au nom de l'austérité budgétaire. Or, sans proximité, on cumule les coûts et les déplacements, on augmente les risques et les pertes de temps... et on rend plus difficile la vie démocratique. Nous devons réhabiliter un aménagement équilibré du territoire contre le processus actuel qui concentre l'ensemble des moyens sur le cœur des métropoles. Nous devons travailler également à une réelle continuité territoriale entre la métropole et les DOM.

2.1/ Inégalités sociales et inégalités géographiques se cumulent.

Les services publics désertent les zones rurales excentrées, les zones urbaines périphériques mais aussi les villes moins dynamiques. Ce n'est donc pas uniquement un problème de ruralité contrairement aux idées reçues.

On assiste aux suppressions de bureaux de Poste, d'écoles, de services hospitaliers, de maternités (les 2/3 ont disparu depuis les années 1970), de centres IVG, de gares SNCF, de trésoreries, de TG et TGI, de gendarmeries de commissariats... Lorsqu'il n'y a pas suppression pure et simple, il y a réduction des services offerts : fermetures partielles de guichets de gares, de permanences sociales, suppression des urgences de nuit, de la cardiologie, de la chirurgie dans les hôpitaux...

Le maillage territorial des services publics se rétracte partout, mais ce qui est encore plus terrible sur le plan social, c'est que ce sont surtout les secteurs où l'on enregistre les revenus les plus faibles qui sont les

premiers touchés. Les habitants se sentent délaissés, citoyens de seconde zone, ce qui sert de terreau au Front national.

2.2/ La réforme territoriale et les restructurations accentuent encore ces inégalités

Elles génèrent des transferts de compétences et de personnels entre collectivités territoriales (régions, départements, communes et métropoles) sans que les conséquences en termes de conditions de vie et de travail de ces derniers soient prises en compte. Les pôles régionaux et les métropoles concentrent l'activité économique, les services et l'essentiel des ressources ; ces dernières sont consacrées dans un rôle de pôle de compétitivité européen (loi MAPAM, loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles), dans un schéma de concurrence économique entre grandes métropoles européennes. Les départements quant à eux sont de plus en plus confinés dans un rôle social (attribution du RSA par exemple). Les intercommunalités sont développées souvent de manière autoritaire. En perdant la clause de compétence générale, les communes et les départements qui le voudraient ne peuvent plus répondre aux besoins de la population qui ne ressortent pas des attributions qui leur ont été dévolues.

Les communes qui gèrent les services publics de proximité, sont les grandes perdantes de la réforme territoriale mais les usager-e-s aussi qui se trouvent de plus en plus éloignés des centres actifs et de décision.

2.3/ Des finances locales inégales et insuffisantes, facteur aggravant des inégalités sociales et territoriales.

Les collectivités territoriales ne trouvent pas de financement suffisant pour leurs projets alors qu'elles réalisent 75 % des investissements publics, ce qui est pourtant facteur de relance économique. Elles se trouvent même étranglées de surcroît par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) décidée par le gouvernement dans le plan de réduction budgétaire 2014-2017.

Pour leurs finances locales, les collectivités locales sont en effet tributaires pour la moitié de leurs ressources des recettes issues de la fiscalité locale et pour l'autre

→

moitié des dotations budgétaires de l'État (DGF, mais aussi dotations budgétaires de transfert de compétences, dotations de compensation des baisses de fiscalité locale décidées par l'État...).

Mais pour les recettes issues de la fiscalité locale, les collectivités locales dépendent du « tissu fiscal » local : s'il est pauvre et peu dense en habitants et entreprises, alors il y a peu de perspectives de recettes fiscales. Et les entreprises contribuent peu aux finances locales depuis le remplacement par le gouvernement, en 2010, de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET) qui est d'un rendement très inférieur (comme le sont toutes les dotations de compensation ou de transfert de compétence). Depuis, la fiscalité repose avant tout sur les ménages (taxes foncières et d'habitation).

Pour financer leurs projets, les collectivités territoriales ont donc recours à l'emprunt, ce qui constitue un moyen classique de financement dans le temps d'un projet d'envergure. Mais elles se sont souvent retrouvées piégées par les emprunts toxiques DEXIA, qui les ont asphyxiées financièrement. Du coup, les inégalités territoriales s'aggravent, au lieu de se résorber, entre collectivités locales riches et pauvres du fait d'une détérioration de la répartition des richesses entre territoires riches et pauvres. Sans moyens locaux, et sans effort de répartition solidaire territoriale, le Service Public ne remplit plus son rôle de correction des inégalités.


Pour le rétablissement des finances locales, il faut donc :

- ↳ une réforme de la fiscalité locale (révision des bases foncières de la fiscalité locale devenues obsolètes au fil du temps, plus grande prise en compte des revenus pour la taxe d'habitation, contribution plus importante des entreprises).
- ↳ une réduction des inégalités territoriales par une véritable péréquation horizontale entre les collectivités locales, et verticale État / collectivités locales.
- ↳ une restructuration de la dette publique locale en annulant la part illégitime de la dette.
- ↳ la création d'un pôle financier public permettant d'assurer le financement des collectivités locales.
- ↳ le recours éventuel à des fonds européens garantis par la BCE-Banque Centrale Européenne (BCE). ➡

POUR UNE RECONQUÊTE DE LA «SECU»



GUÉRET
2015
/MICHEL
MARTET



Depuis 1945, notre système de protection sociale a longtemps permis de garantir à l'ensemble de la population un haut niveau de protection à tous les âges de la vie. Mais les reculs considérables opérés depuis des décennies mettent à mal la logique de droits et de solidarité intergénérationnelle sur laquelle il s'était construit : fin de la gestion par les salariés, séparation en 1967 de la Sécu en quatre branches (maladie, retraite, famille, accidents du travail et maladie professionnelle), approche uniquement comptable des dépenses de la Sécu (à travers les lois de financement de la Sécurité sociale en 1995), mouvement continu de régression des droits sociaux...

La Sécurité sociale est de plus en plus fragilisée et remise en cause. Avec les allègements, les exonérations et la baisse de leurs taux, les cotisations sociales patronales n'ont cessé d'être réduites. Les réformes successives des retraites privent de plus en plus de salariés d'une retraite décente, ce qui ouvre la voie à la capitalisation pour ceux qui en ont les moyens. Plus soumises à la précarité, aux carrières incomplètes et au temps partiel, les femmes sont les premières victimes de ces politiques.

La remise en cause du service public de l'inspection et de la médecine du travail affaiblissent les politiques de prévention alors que se dégradent dans le même temps les conditions de travail des salariés. Les accidents du travail font l'objet d'une sous-déclaration notoire.

Parce que la santé n'est pas une marchandise, qu'elle est l'un des biens les plus précieux, elle nécessite une assurance maladie à la hauteur des besoins, une protection sociale du 21^e siècle fidèle aux valeurs fondées par le Conseil National de la Résistance en 1945. La France a les moyens à la fois de mener une politique ambitieuse de prévention et d'aller vers une prise en charge des soins à 100 %, dans le cadre d'un système de santé publique débarrassé des dépassements d'honoraires, des franchises et autres forfaits, où le prix du médicament est maîtrisé et transparent, où la prise en charge est globale.

1/ LES CONSÉQUENCES DU DÉSENGAGEMENT DE L'ASSURANCE MALADIE

Les politiques gouvernementales successives qui organisent un désengagement de la branche maladie de la Sécurité sociale, s'inscrivent dans une logique de marchandisation de la santé.

Des médicaments sont déremboursés, des soins et dispositifs médicaux le sont très insuffisamment (optique, dentaire...). La pilule contraceptive elle-même, ne l'est pas toujours... et la liste ne cesse de s'allonger. Le reste à charge des patients n'a cessé d'augmenter et on assiste à un transfert progressif vers les complémentaires-santé.

Si la sécurité sociale rembourse encore 100 % des affections de longue durée (ALD), elle ne rembourse plus en moyenne que 50 % des soins courants. Dans les faits, cette politique se traduit par une augmentation progressive de la population qui diffère ou renonce à des soins.

L'objectif de cette politique est de replier la Sécu sur le risque lourd ou « gros risque » (hôpital, affections longue durée) et de laisser le « petit risque » aux complémentaires-santé qui évoluent dans un univers très concurrentiel, en application des directives européennes depuis 1992.

Les complémentaires santé ont des pratiques tarifaires qui segmentent les risques et pénalisent les plus malades et les plus âgés. On passe d'une logique de dépenses socialisées assise sur la redistribution des richesses à une logique de dépenses individualisées en fonction des moyens de chacun. On s'éloigne ainsi chaque jour un peu plus du principe fondamental de la Sécurité sociale (chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins).

Géré suivant une logique managériale, l'hôpital public fait l'objet de réductions budgétaires qui mettent à mal ses missions de service public. L'organisation du temps de travail entraîne une forte souffrance des personnels soignants et non soignants qui se répercute sur les usagers.

Les déserts médicaux se développent dans les zones rurales et urbaines et plus particulièrement les quartiers populaires. Les dépassements d'honoraires, franchises et autres forfaits se multiplient. On assiste à l'instauration d'une médecine à plusieurs vitesses



avec un accès aux soins de plus en plus inégalitaire sur le plan social comme territorial. Ce double phénomène conduit à la saturation des urgences. Dans ce contexte, le virage ambulatoire imposé ne peut se faire qu'au détriment de la santé des patients. Et une fois de plus les femmes, les personnes isolées, âgées, les plus malades sont les premières touchées.

La généralisation de la complémentaire collective d'entreprise à partir du 1er janvier 2016 est une mauvaise réponse au désengagement de l'assurance maladie obligatoire. L'expérience montre que les salariés ne sont pas mieux protégés qu'avant (panier de soins minimal) et nombre d'entre eux sont contraints de souscrire à une surcomplémentaire à leurs frais (quand ils peuvent se le permettre). Cette organisation à trois étages pourrait à terme justifier de nouveaux déremboursements de la Sécu.

2/ POUR UNE TOUT AUTRE POLITIQUE DE SANTÉ ALLANT VERS LE 100 % SÉCU

Nous voulons ouvrir un large débat citoyen pour renouer avec l'ambition initiale de la Sécurité sociale. Cette politique de santé publique ambitieuse vise une organisation démocratique des soins en fonction des besoins de la population.

Cela passe :

- ↳ par un maillage du territoire national avec la création de centres de santé public ;
- ↳ par les moyens humain et financier permettant aux établissements publics de santé et à l'hôpital public de remplir l'intégralité de leurs missions ;
- ↳ par la création d'un pôle public du médicament ;
- ↳ par l'interdiction des dépassements d'honoraires et la suppression des forfaits ;
- ↳ par une véritable politique de prévention en matière de santé prenant en compte tous ses déterminants (travail, environnement, logement, ...) ;
- ↳ par le droit et l'accès effectif à la contraception et à l'avortement (éducation, planning familial, centre IVG...) ;
- ↳ par une prise en charge par la Sécurité sociale de la perte d'autonomie ;
- ↳ par le retour à une véritable démocratie sociale.

3/ UN FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE À LA HAUTEUR DES BESOINS

Toutes les études montrent l'attachement des français à une Sécurité sociale de haut niveau pour tous.

Le débat citoyen sur la santé évoqué plus haut doit également porter sur la question du financement. Celui-ci doit permettre la satisfaction des besoins qui auront été démocratiquement définis.

Cela suppose de rechercher des recettes supplémentaires dans le cadre d'un autre partage des richesses et en premier lieu :

- ↳ de revenir sur toutes les mesures d'allègement et d'exonération des cotisations sociales patronales ;
- ↳ de lutter contre la fraude aux cotisations sociales des entreprises ;
- ↳ de garantir une réelle égalité salariale femmes-hommes ;
- ↳ d'engager une politique ambitieuse en matière d'emploi et de salaires. →

ateliers ouverts

Dans certains domaines, la réflexion de la Convergence et de toutes les forces (organisations, syndicats, coordinations, collectifs, ...) qui ont contribué à l'élaboration de ce manifeste n'est aujourd'hui pas assez fouillée pour permettre la rédaction de propositions partagées. C'est pourquoi la Convergence a décidé d'organiser des ateliers ouverts pour faire avancer la réflexion afin d'y parvenir.

Le premier d'entre eux concernera la **SÉCURITÉ SOCIALE** avec pour objectif de créer les conditions pour agir collectivement pour la reconquête d'une Sécurité sociale à la hauteur des enjeux du 21^e siècle couvrant tout le monde selon ses besoins.

Le second traitera de la **QUESTION INTERNATIONALE** et notamment européenne. Des services publics démocratiques répondant aux besoins des populations et évitant les couts humains et écologiques insoutenables du libéralisme sont nécessaires partout et pour toutes et tous. S'informer, participer aux luttes sur ce terrain et travailler ensemble avec toutes les forces qui, au niveau européen et international, partagent notre conviction est aujourd'hui une nécessité.

Le troisième portera dans le cadre de l'**ORGANISATION DÉMOCRATIQUE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE** sur la question essentielle de la place que doit y prendre le Service Public.


ILS ONT LE CHIFFRE,
NOUS AVONS LE NOMBRE.



COMMENT DEBATTRE, CONSTRUIRE, LUTTER ENSEMBLE?



SAINT-
PIERRE
(LA RÉUNION)
2008
/GGRUN



La Convergence de défense et développement des services publics (La Convergence) est née des actions communes salariés-usagers-élus, menées ensemble, dans les départements, pour défendre des services publics perçus comme vitaux par la population. C'est en Creuse et à Guéret que cette action a trouvé sa traduction avec la mise en place en 2005, par les collectifs locaux de défense et de développement des services publics, de la Convergence comme outil pour unir et mettre en commun leurs actions.

1/ AGIR ENSEMBLE USAGERS-SALARIÉS-ÉLUS

Très vite la Convergence a fait le lien et montré les solidarités entre les territoires ruraux et les milieux urbains, les banlieues avec les mêmes enjeux communs d'égalité de traitement, de solidarité comme de vivre ensemble et de faire ensemble.

Cette démarche reste plus que jamais nécessaire. Chacun peut faire le constat de la limite des actions qui ne prendraient pas en compte les enjeux plus globaux comme une action sectorielle qui ne ferait pas le lien avec ce qui se passe dans le service d'à côté subissant pourtant les effets des mêmes politiques ou comme une action qui se limiterait à la mobilisation des seuls salariés, des seuls usagers ou des seuls élus.

La démarche de la Convergence doit donc s'élargir en prenant appui sur les approches de chacun, en organisant le débat public et en dégagant les points qui permettent de construire des propositions partagées afin d'unifier les actions.

La question de la refondation et de la reconquête du Service Public est posée à tous. Les solutions libérales montrent leur limite. On le voit avec la crise financière de 2008 et les tentatives de nouvelles régulations mondialisées qui débouchent aujourd'hui sur la montée des tensions internationales, le repli identitaire et l'arrivée au pouvoir ou à la porte de celui-ci de forces réactionnaires et autoritaires. On le voit aussi au quotidien par la substitution des cars Macron au ferroviaire : non seulement elle aggrave les questions de la pollution et du climat, mais elle est également incapable de répondre aux besoins de déplacement des populations, les lignes fermant dès qu'elles ne sont pas assez rentables et les tarifs augmentant au fur et à me-

sure que le secteur se concentre. De même, ce n'est pas en réduisant à la portion congrue la Sécurité sociale au profit de l'assurantiel qu'on va régler les questions de l'accès aux soins et de la santé. Si une partie de la population ne peut plus se soigner, les répercussions portent sur toutes et tous (maladies, épidémies, etc.). Il faut se poser, à l'aune du 21^e siècle, la question de l'élargissement du champ du Service Public associé à un développement de la démocratie et à la construction de nouveaux critères d'efficacité économique, sociale et environnementale des services publics.

Les formes d'organisation des services publics sont principalement celles qui s'organisent naturellement autour des institutions publiques et de leurs représentations démocratiques depuis le niveau local jusqu'au niveau national. Ce sont des administrations, des entreprises publiques. Il peut s'agir d'autres formes, associatives, coopératives ouvrières de production, ... qui doivent être intégrées dans une logique de l'intérêt général.

Cette question qui nous est posée aux plans local et national l'est, de la même manière, au plan international avec une autre construction de l'Europe, de nouvelles modalités de résolution des conflits au plan international, un nouveau mode de développement de l'humanité respectant notre planète. La question d'un nouvel ordre mondial est posée ainsi que celle d'inventer, à ce niveau, des outils communs. La Convergence s'associe et fait siennes les démarches des forums sociaux européens et mondiaux.

2/ DES OUTILS DANS LES TERRITOIRES AVEC LES DIFFÉRENTS COLLECTIFS DE SERVICES PUBLICS, LES MAILLAGES AVEC LES SYNDICATS, LES ASSOCIATIONS DE CITOYENS ET D'ÉLUS

Les collectifs des services publics sont des outils efficaces et démocratiques pour favoriser la mise en commun des approches des usagers, des personnels et des élus, pour les faire travailler ensemble à des propositions pour des services publics répondant réellement aux besoins de la population. Les collectifs peuvent ainsi contribuer à construire le tissu de service public nécessaire dans les territoires et, dépassant la seule défense, faire preuve d'une réelle capacité à élaborer des

→→→

contre projets permettant de répondre aux besoins réels de toute et tous.

De nombreux collectifs ont commencé par défendre tel ou tel secteur, la poste, le rail, la CPAM, l'hôpital... parce qu'il était menacé de disparition par une mesure administrative. En même temps il est clair que l'action menée localement ne peut être que renforcée si elle bénéficie d'une connaissance de ce qui se passe ailleurs. C'est le rôle important que jouent les actions de la Coordination des hôpitaux et maternité de proximité, de la convergence rail, de la coordination eau, du collectif national la poste et de bien des associations où nous nous retrouvons ensemble au niveau national.

Pour éviter un effet de «silo» où chacun limite sa réflexion et son action à son champ d'activité originel, la Convergence est l'outil qui à la fois soutient toutes ces initiatives de lutte en défense d'un service public et en même temps avance l'idée de la nécessité d'un lien avec l'avenir des autres services publics dont la présence conditionne la vie locale. En effet, quel professionnel, quelle entreprise, quel habitant viendra dans une localité, une banlieue qui manque des commodités que chacun considère comme indispensables.

Les coopérations entre collectifs permettent d'être présents au plan régional, où se concentrent dorénavant nombre de compétences dévolues précédemment à l'État mais aussi aux autres collectivités.

Au plan national, la Convergence nationale est le lieu de mise en commun réunissant à la fois les apports et les réflexions des organisations nationales et ceux des territoires avec les collectifs locaux. Elle est un outil pour animer la réflexion sur toutes les questions de services publics. Elle propose ainsi l'organisation de journées d'études et un espace associant les universitaires et les chercheurs. Ces journées permettent d'approfondir les questions qui sont posées à toute la société et de dégager des pistes qui permettent de nous unir. Plusieurs d'entre elles ont été mises en avant lors des assises du Service Public des 18 et 19 novembre 2016 : la sécurité sociale, l'action pour les services publics au plan international, l'énergie et les enjeux climatiques, une gestion publique de l'eau, les transports publics comme réponse du 21^e siècle. Ces journées font partie

12 PRIORITÉS POUR LE SERVICE PUBLIC DU 21^e SIÈCLE



MARSEILLE
2011
/ROMAIN
HINGANT

du plan de travail de la Convergence et seront organisées dans les mois qui viennent.

Enfin, toutes les questions des services publics passant par la case de la loi, la Convergence des services publics propose la mise en place d'ateliers législatifs pour traduire en forme de projet ou de proposition de loi les actions qu'elle mène.

C'est pourquoi la multiplication des collectifs locaux et le renforcement de la Convergence nationale sont indispensables. ➡



es douze priorités constituent, sinon un résumé de ce manifeste, du moins les axes de lutte essentiels à développer pour faire prévaloir ce que doit être le Service Public du 21^e siècle pour répondre aux besoins de la population et à leurs évolutions.

1/ Moratoire sur les fermetures, les restructurations et privatisations de services publics ;

2/ Création et mise en place de commissions de service public associant les usagers, les personnels et les élus à tous les niveaux du territoire. Ces commissions auront à charge d'organiser des débats publics afin de définir les besoins et les missions devant relever de l'intérêt général ;

3/ Intégration dans les services publics, au niveau de leur direction, d'une représentation démocratique des personnels, des usagers et des élus permettant de peser réellement sur les décisions ;

4/ Reprises collectives (nationalisations, socialisation, municipalisation...) de missions d'intérêt général transférées au secteur privé/marchand ;

5/ Extension du champ des services publics pour répondre à de nouveaux besoins et à de nouvelles missions sociales (politique familiale, petite enfance, personnes âgées et ou isolées, logement, numérique et haut débit, ...) et écologiques (préservation des biens communs et de la biodiversité, aide à la maîtrise individuelle et collective des impacts environnementaux climatiques) ;

6/ Garantie des statuts gages d'indépendance et de stabilité des agents, d'égalité de traitement et d'efficacité pour tous les usagers. Création d'emplois statutaires pour répondre aux besoins immédiats et titularisation des personnels précaires ;

7/ Attribution des dotations nécessaires aux collectivités territoriales pour l'exercice de leur missions et plan d'investissement pour tous les services publics permettant la mise en œuvre d'une nouvelle


politique d'aménagement du territoire avec un remaillage des services publics de proximité. Celle-ci doit intégrer relocalisation de l'économie, réindustrialisation, changement climatique, développement durable et respect de la biodiversité ;

8/ Développement de la protection sociale avec, comme pilier central, une Sécurité sociale restaurée dans ses prérogatives et élargie dans le champ de ses missions ;

9/ Mobilisation de moyens financiers nouveaux pour les services publics avec la création d'un vaste service public bancaire et d'un pôle public financier réorientant l'argent des banques dans le sens de l'efficacité économique, sociale et environnementale. La réforme de la Banque Centrale Européenne (BCE) doit ouvrir la possibilité de prêts directs aux États et aux organismes publics ;

10/ Réforme fiscale s'inscrivant dans une logique de solidarité et de progressivité de l'impôt, de rééquilibrage des impôts directs et indirects au profit des premiers permettant de consolider des choix budgétaires ambitieux pour le Service Public ;

11/ Inscription dans la Constitution française du lien fondamental entre l'égalité des citoyens, l'exercice des droits et l'accès aux services publics, lien qui doit être défendu également aux niveaux européen et mondial ;

12/ Abandon des traités de libre-échange (TISA, TAFTA,...) pour stopper les mécanismes de marchandisation et préserver les droits fondamentaux des populations. 

A

partir des droits formels conquis lors de la Révolution française, plus de 150 ans de lutte sociale et politique et de résistance à l'oppression ont été nécessaires pour former un ensemble institutionnel qui laissait entrevoir le passage des droits formels aux droits réels. L'émergence des services publics financés, pour tout ou partie, par le salaire socialisé soit par la cotisation sociale soit par l'impôt concrétisa cette lutte. Enfin, les besoins sociaux ont pu être pris sérieusement en considération! Mais le mouvement réformateur néolibéral a engagé un processus de destruction de toutes les conquêtes sociales aux fins de «*défaire méthodiquement le Programme du Conseil national de la Résistance*»^[2].

AUJOURD'HUI, IL EST NÉCESSAIRE DE CONVERGER

pour mettre en place des résistances pour faire échec aux politiques austéritaires. Au-delà, nous devons être en capacité de porter, ensemble, un nouveau projet axé sur le Service Public, seul à pouvoir répondre aux exigences démocratiques, sociales, économiques et écologiques du 21^e siècle.

Cette perspective a besoin d'un nouveau manifeste. La Convergence nationale des Services publics et l'ensemble des organisations syndicales, associatives et politiques travaillant avec elle ne le souhaitent pas figé. Elles le mettent à disposition des usagers, des personnels et des élus pour qu'ils s'en saisissent, l'enrichissent et l'utilisent comme outil dans les luttes et les débats.

LE MANIFESTE POUR LE SERVICE PUBLIC DU 21^e SIÈCLE

la Convergence

